Pour extrait certifié conforme

Philippe Michel LABROSSE
Directeur Général

ABEILLE ASSURANCES HOLDING
Société anonyme
Au capital social de 1 678 702 329 euros
Siège social : 80 avenue de l'Europe à Bois-Colombes (92270)
331 309 120 RCS Nanterre

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 17 JUIN 2026

DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un bénéfice de 19 228 226,65 €, qui forme avec le report à nouveau créditeur de 677 779,54 € et un prélèvement sur la réserve libre de 56 600 000,00 €, un total disponible de 76 506 006,19 € et décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Dividende de l'exercice *soit une distribution, à chacune des 186 522 481 actions composant le capital social de la Société, d'un dividende de 0,41 euro*	76 474 217,21 euros
Report à nouveau	31 788,98 euros
TOTAL	**76 506 006,19 euros**

Le dividende sera mis en paiement à compter du 17 juin 2026.

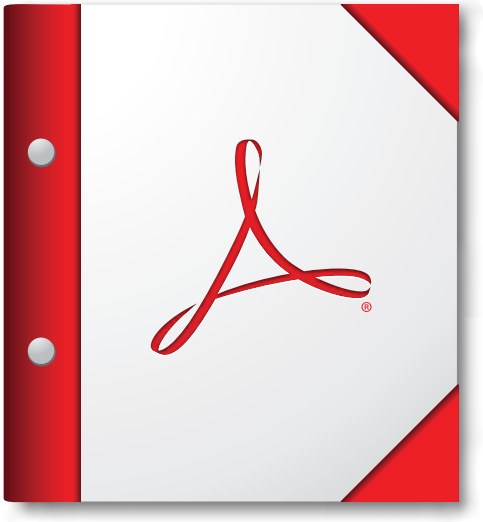
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'au titre des trois précédents exercices, il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende
2022	186 522 481	0,16 €
2023	186 522 481	0,11 €
2024	186 522 481	0,16 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(fin de l'extrait)

Classification : Confidentiel



Pour de meilleurs résultats, ouvrez ce porte-documents PDF dans Adobe Reader X, ou dans Adobe Acrobat X, ou version ultérieure.

Télécharger tout de suite Adobe Reader

ABEILLE ASSURANCES HOLDING

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

FORVIS MAZARS SA
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale
ABEILLE ASSURANCES HOLDING
80, avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABEILLE ASSURANCES HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Audit des comptes consolidés-Abeille Assurances Holding
- Examen limité sur Abeille IARD & Santé ayant fait l'objet de 3 SACC :
  - Audit du bilan et du compte de résultat d'Abeille IARD & Santé au 30 juin 2025
  - Vérification du bilan et du compte de résultat prévisionnels d'Abeille IARD & Santé au 31 décembre 2025
  - Vérification des informations relatives au bilan et compte de résultat analytique au 30 juin du portefeuille Eurofil
- Attestation acomptes sur dividendes- Abeille Epargne Retraite

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clés de l'audit : Valorisation des titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant net de 3 866 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants de l'actif.

Comme décrit dans l'annexe, les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les éventuelles dépréciations sont déterminées par référence à leur valeur d'utilité. Les éléments pris en considération pour déterminer cette valeur sont l'actif net réévalué, la rentabilité, les perspectives de réalisation, la conjoncture économique et éventuellement la valeur marchande des participations concernées.

Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces titres comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées. En raison du caractère significatif des titres de participation et du fait de la sensibilité aux choix de la direction quant aux méthodologies et paramètres de calcul, nous avons considéré la correcte évaluation des titres de participation comme un point clé d'audit.

Approche d'audit retenue :

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de la valorisation des titres de participation détenus par la SA ABEILLE ASSURANCES HOLDING, nos travaux ont notamment consisté à :

- Analyser la pertinence des méthodes de valorisation retenues et vérifier leur correcte application ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues ;
- Réconcilier les données utilisées avec les données auditées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ABEILLE ASSURANCES HOLDING par votre assemblée générale du 19 juin 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 19 avril 2022 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 14ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 4ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 29 mai 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	FORVIS MAZARS SA	
Sébastien ARNAULT	Maxime SIMOEN	Jordan LAURENT

ABEILLE ASSURANCES HOLDING

Société anonyme au capital de 1 678 702 329 Euros
Siège social : 80 avenue de l'Europe – 92270 Bois-Colombes
331 309 120 RCS Nanterre

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2025

Pour copie certifiée conforme



Philippe Michel LABROSSE
Directeur Général

Comptes annuels 2025

Abeille Assurances Holding

1. Bilan	46
2. Compte de résultat	48
3. Annexes aux comptes sociaux	50
3.1 Faits majeurs de l'exercice	50
3.2 Principes, règles et comptables comptables	50
3.3 Notes sur le bilan	52
3.4 Notes sur le compte de résultat	60
3.5 Résultat Courant-Résultat Exceptionnel	60
3.6 Autres informations	62
3.7 Evènements post-clôture	62

Classification : Interne

1- Bilan au 31 décembre 2025

(en euros)

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations inccorporelles :	93 000	93 000		
Immobilisations corporelles :				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières :				
Titres de participations *	3 867 316 116	949 940	3 866 366 176	4 375 065 083
Créances rattachées à des participations	507 065 767		507 065 767	508 485 011
Prêts				2 799 666
Autres immobilisations financières *	512 690 660		512 690 660	3 836 630
ACTIF IMMOBILISE	4 887 165 543	1 042 940	4 886 122 603	4 890 186 389
Clients et comptes rattachés	6 020		6 020	
Groupe et associés	8 980 277		8 980 277	23 299 464
Autres créances	98 564 206		98 564 206	89 692 883
Charges constatées d'avance	17 447		17 447	
Valeurs mobilières de placement	51 891 422		51 891 422	13 754 578
Disponibilités	18 978 570		18 978 570	14 621 360
ACTIF CIRCULANT	178 437 941		178 437 941	141 368 284
TOTAL	5 065 603 484	1 042 940	5 064 560 544	5 031 554 673

* Reclassement des 508 M€ de mali technique relatif au titre Abeille Vie et inclus en titre de participation au 31 décembre 2024 en autres immobilisations financières

Classification : Interne

(en euros)

PASSIF	31/12/2025 Avant affectation du résultat	31/12/2024 Avant affectation du résultat
Capital Social	1 678 702 329	1 678 702 329
Réserve légale	167 870 233	167 870 233
Réserve libre	1 337 000 000	1 140 000 000
Report à nouveau	677 779,54	212 021 503
Résultat de l'exercice	19 228 227	15 499 873
Acompte sur dividendes		
CAPITAUX PROPRES	**3 203 478 568**	**3 214 093 938**
Emissions de titres participatifs	153 517 475	1 104 251 567
AUTRES FONDS PROPRES	**153 517 475**	**1 104 251 567**
Provisions pour risques	24 871 040	
Provisions pour charges	319 536	361 235
TOTAL DES PROVISIONS	**25 190 576**	**361 235**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		546
Emprunts et dettes financières divers	1 429 578 932	476 106 877
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 735 717	11 189 507
Dettes fiscales et sociales	41 104	
Groupe et associés	244 635 644	225 551 004
Autres dettes	382 528	
DETTES	**1 682 373 925**	**712 847 933**
TOTAL	**5 064 560 544**	**5 031 554 673**

Classification : Interne

Compte de résultat au 31 décembre 2025

(en euros)

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
. Produits des activités annexes	20 413 871	20 332 381
. Reprises sur amortissements, dépréciation et provisions	41 699	57 518
. Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (757)		
. Autres produits d'exploitation	28 160	
Total I :	**20 483 730**	**20 389 899**
CHARGES D'EXPLOITATION :		
. Achats et charges externes	64 477 033	70 230 776
. Impôts, taxes et versements assimilés		13 838
. Salaires, traitements et charges sociales	-1 125 242	-1 383 691
. Dotations aux amortissements et aux provisions	93 000	
. Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées (657)		
. Autres charges	82 651	83 701
Total II :	**63 527 441**	**68 944 624**
RESULTAT D'EXPLOITATION (III = I - II)	**-43 043 711**	**-48 554 725**
Quote-part des résultats sur opérations faites en commun		
. Bénéfice (IV)	145 926	1 039 609
. Perte (V)	246 802	138 176
PRODUITS FINANCIERS :		
. Revenus de participations	153 888 440	126 129 355
. D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	31 162 241	40 154 284
. Reprises sur dépréciations et provisions		
. Différence positive de change		
. Produits des cessions d'immobilisations financières	1 244 755	5 842 898
. Autres produits financières	4 418 626	
Total VI :	**190 714 062**	**172 126 537**
CHARGES FINANCIERES :		
. Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	100 000	
. Intérêts et charges assimilées	115 388 536	137 707 752
. Différences négatives de change	54	
. Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	1 722	
Total VII :	**115 490 311**	**137 707 752**
RESULTAT FINANCIER (VIII = VI - VII)	**75 223 751**	**34 418 785**
RESULTAT COURANT avant impôts (III + IV + V + VIII)	**32 079 163**	**-13 234 507**

Classification : Interne

(en euros)

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
. Reprises aux amortissements, dépréciations et provisions	0	1
. Gain d'intégration fiscale (brut d'impot)*		29 145 417
Total IX :	**0**	**29 145 419**
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 600 000	1
Total X :	**20 600 000**	**1**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (XI = IX - X)	**-20 600 000**	**0**
Participation des salariés (XII)	**345 383**	**411 037**
Impôt sur les bénéfices (XIII)		
. Produit d'intégration fiscale (brut d'impot)	24 421 333	
. Charge d'intégration fiscale (brut d'impot)	16 326 887	
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VI + IX)	**235 765 051**	**222 701 464**
TOTAL DES CHARGES (II + V + VII + X + XII + XIII)	**216 536 824**	**207 201 591**
BENEFICE / (PERTE) DE L'EXERCICE	**19 228 227**	**15 499 873**

* Dans le cadre de la modernisation des états financiers, ces produis sont classés au 31 décembre 2025 dans la catégorie Impôt sur les bénéfices

2- Annexes aux comptes Annuels

3.1. Faits majeurs de l'exercice

3.1.1 Opération de restructuration de la dette interne Abeille Assurances Holding

Le 8 décembre 2025, Abeille Assurances Holding a remboursé à ses principaux actionnaires, Macif, Macif Santé Prévoyance (anciennement Apivia Macif Mutuelle,) et Aésio Mutuelle, les titres subordonnés à durée indéterminée émis le 8 décembre 2015 pour un montant de 700 M€ et 250 M€ et a émis en remplacement un emprunt obligataire d'un montant nominal de 950 M€ souscrit par les mêmes actionnaires à proportion de leur détention au capital.

3.1.2 Activité des filiales et des sociétés contrôlées

Augmentation de capital de Newco

Classification : Interne

Au 30 avril 2025, Abeille Assurances Holding a réalisé une opération dite de coup d'accordéon sur sa filiale Newco, consistant en une augmentation de capital de 100 K€, suivie d'une réduction de capital équivalente à la perte comptable de 81,5 K€.

Fusion absorption de Abeille Investissement par Abeille Vie
Le 30 juin 2025, Abeille Vie a absorbé par voie de fusion sa filiale à 100%, la société Abeille Investissements

Cession de l'activité Eurofil par la filiale Abeille IARD & Santé au profit de Allianz Direct (en attente de validation du wording de la DJ)
Cette opération a consisté en la conclusion :

- d'un Business Transfer Agreement "BTA" actant la cession d'une branche autonome d'activité avec transfert des salariés et du portefeuille de contrats d'assurance et,
- d'un Transitional Service Agreement "TSA" couvrant l'assistance à fournir par Abeille IARD & Santé à Allianz Direct sur une période transitoire de 15 mois suivant la cession.

La cession est réalisée depuis le 1er janvier 2026 après accord de l'Autorité de la Concurrence et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

3.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2025 sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables généralement admis en France, conformément au règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables et aux principes suivants :

- Principe de prudence,
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

Les principes, règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

➢ **Evaluation des titres de participation**

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.
Les éventuelles dépréciations sont déterminées par référence à leur valeur d'utilité. Les éléments pris en considération pour déterminer cette valeur sont l'actif net réévalué, la rentabilité, les perspectives de réalisation, la conjoncture économique et éventuellement la valeur marchande des participations concernées.

➢ **Evaluation des autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.
Les éventuelles dépréciations sont déterminées par référence au cours moyen publié du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

➢ **Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Classification : Interne

Les éventuelles dépréciations sont déterminées par référence au cours de bourse pour les titres cotés, à la valeur vénale pour les autres titres.

➢ **Créances**

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale sous déduction, le cas échéant, d'une dépréciation si leur valeur probable de négociation est inférieure.

➢ **Avantages du personnel à long terme et postérieurs à l'emploi**

Suite à l'abrogation de la recommandation CNC n°2003-R-01, la société Abeille Assurances Holding continue à appliquer la principale méthode retenue en pratique et à utiliser la méthode des unités de crédits projetés dans le calcul de ces engagements conformément au principe de permanence des méthodes.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, elle applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.
Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultat et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

➢ **Produits et charges**

L'ensemble des produits et charges est reconnu conformément au principe de séparation des exercices.

➢ ***Impôt***

La société Abeille Assurances Holding est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est la société tête de groupe.

➢ ***Changement de méthode :***

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, la Société a mis en œuvre à compter de l'exercice 2025 les nouvelles dispositions portant sur l'enregistrement des opérations ainsi que sur la présentation et le contenu des comptes annuels.
Cette première application n'a pas entraîné de modification des méthodes comptables antérieurement retenues et n'a eu aucune incidence sur les comptes des exercices précédents.

➢ ***Changement de présentation des comptes annuels*** *:*

Suite de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2025 du règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, les changements suivants ont été mis en œuvre :

- Les malis techniques inclus en titre de participation au 31 décembre 2024 ont été reclassés en autres immobilisations financières
- Le gain d'intégration fiscale passé en produit exceptionnel au 31 décembre 2024 a été reclassé en impôts

➢ ***Dérogations aux principes généraux du plan comptable*** *: Néant*

3.3. Note sur le Bilan

Classification : Interne

Actif immobilisé

Titres de participation

Au 31 décembre 2025, la valeur brute des titres de participation s'élève à 3 867,32 M€ et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)

Désignation	Nombre d'actions	%	Valeur brute d'inventaire			
			31/12/2024	Entrées	Sorties	31/12/2025
Abeille Vie*	5 777 200	99,99	2 156,33		,00	2 156,33
mali technique Abeille Vie			*508,71*			
Abeille IARD &Santé	7 538 749	99,99	1 061,66			1 061,66
OFI Invest	13 200 464	43,00	40,78			40,78
UFF	16 233 240	100,00	335,21	,02		335,23
Locamat	269 999	99,99	4,21			4,21
Abeille Solutions	7 500	100,00	,81			,81
Albéa Patrimoine	14 366 136	100,00	229,65			229,65
VIP Conseil	11 900	100,00	38,29		,00	38,28
Autres			,26	,10		,36
Total			**4 375,92**	**,12**	**,00**	**3 867,32**

* Dans le cadre de la modernisation des états financiers, les 508 M€ de mali technique relatif au titre Abeille Vie et inclus en titre de participation au 31 décembre 2024 ont été reclassés en autres immobilisations financières

Le 4 décembre 2025, la Société a acquis 441 actions UFF détenues en propre par UFF (ancienne actions gratuites). Cette acquisition s'inscrit dans le cadre des suites de l'opération dite "Uccelini" relative à l'offre publique d'achat réalisée en février 2024.

Dépréciation des titres de participation

Au 31 décembre 2025, la dépréciation des titres de participation s'élève à 0,9 M€ et se détaille comme suit :

(en millions d'euros)

Désignation	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Abeille Solutions	0,59	0,00	0,00	0,59
Newco	0,26	0,10	0,00	0,36
Total	**0,85**	**0,10**	**0,00**	**0,95**

Créances rattachées à des participations

(en millions d'euros)

Désignation	31/12/2024	Mouvements de la période	31/12/2025
TSR Abeille Iard&Santé (100 M€ en 2022 et 110 M€ en 2023)	210,0	0,0	210,0
TSDI Abeille Vie *(souscrit en 2019)*	290,0	0,0	290,0
intérêts courus à recevoir	8,5	-1,4	7,1
Total	**508,5**	**-1,4**	**507,1**

Classification : Interne

Autres Prêts et TSDI

(en millions d'euros)

Désignation	31/12/2024	Mouvements de la période	31/12/2025
TSDI Sogessur *(souscrit en 2003)*	1,3	-1,3	0,0
TSDI Sogessur *(souscrit en 2004)*	1,5	-1,5	0,0
Total	**2,8**	**-2,8**	**0,0**

Autres immobilisations financières

Elles sont constituées par :

- La caution versée d'un montant de 3,98 M€ à la SCI Montaigne au titre du bail de l'immeuble loué par Abeille Assurances Holding.
- La mali technique sur actifs de participation reclassé en "Autres immobilisations financières" d'un montant de 508,7 M€, conformément à la nouvelle réglementation.

Actif Circulant

Créances

Les créances au 31/12/2025, à l'exception de celles liées à des contrats de régime de retraite surcomplémentaire, sont toutes à échéance de moins d'un an.

Classification : Interne

(en millions d'euros)

Actif circulant	31/12/2025	31/12/2024
Clients factures à établir	0,0	0,0
Créances clients divers	0,0	0,0
Créances clients et comptes associés	**0,0**	**0,0**
Comptes courants financiers (cash-pooling) :		
- Abeille Retraite Professsionnelle	0,0	14,0
- Locamat	4,5	2,5
- Autres	0,1	0,1
Comptes courants d'intégration fiscale :		
- Abeille Investissements	0,0	0,7
- Abeille Epargne Retraite	2,9	0,0
- Albéa Patrimoine	0,0	1,6
- SAS 100 Courcelles	0,0	0,1
- Voltaire SAS	0,0	0,6
- UFF	0,7	3,7
Comptes courants groupe Autres	0,7	0,1
Créances groupe et associés	**8,9**	**23,3**
Etat - Impôt sur les sociétés	55,9	42,7
Autres comptes débiteurs (a)	38,0	38,7
Avoirs Fournisseurs	4,7	8,2
Autres créances	**98,6**	**89,7**
Valeurs mobilières de placement (b)	**51,9**	**13,8**
Banque	**19,0**	**14,6**
Total général	**178,4**	**141,4**

(a) se détaille comme suit :

- 36,8 M€ au titre des contrats de régime de retraite sur-complémentaire CARDIF;
- 1,2 M€ de produits à recevoir (complément de loyer)

(b) constituées d'OPC de trésorerie

Classification : Interne

Passif

Capitaux propres

Au 31 décembre 2025, le capital social, entièrement libéré, est composé de 186 522 481 actions d'une valeur nominale de 9 euros.

La répartition de ces actions s'analyse comme suit :

-	Macif SAM	158 543 409
-	AESIO	18 633 596
-	Apivia Macif	9 326 126
-	Autres	19 350
		186 522 481

(En millions d'euros)

Variation des capitaux propres	Situation nette au 31/12/2024	Affectation résultat 2024 (a)		Résultat de l'exercice 2025	Situation nette au 31/12/2025
		Affectation au report à nouveau	Dividendes versés		
Capital Social	1 678,7				1 678,7
Réserve légale	167,9				167,9
Réserves libres	1 140,0	197,0			1 337,0
Report à nouveau	212,0	-197,0	-14,3		0,7
Résultat de l'exercice	15,5		-15,5	19,2	19,2
TOTAL	**3 214,1**	**0,0**	**-29,9**	**19,2**	**3 203,5**

(a) : cf Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2025

Autres Fonds Propres

Abeille Assurances Holding a procédé le 8 décembre 2025 à une restructuration de sa dette en procédant au remboursement des deux obligations subordonnées Tier1 d'un montant de 700 M€ et Tier2 d'un montant de 250 M€ et en souscrivant à un nouvel emprunt obligataire senior à long terme d'un montant nominal de 950 M€. Compte tenu des nouvelles caractéristiques de ce nouvel emprunt, il ne fait pas partie des autres fonds propres.

Le 16 août 2019, Abeille Assurances Holding a procédé à l'émission d'une nouvelle obligation subordonnée souscrit par AGH d'un montant de 150M€. Lors de la cession d'Abeille Assurances Holding réalisée en date du 30 septembre 2021, cette obligation subordonnée a été cédée à Aéma Groupe.
Cette obligation remplit les conditions des fonds propres au sens de la réglementation Solvabilité II.
Le paiement des intérêts est effectué semestriellement. Au 31 décembre 2025, les intérêts courus sur cette dette s'élèvent à 3,52 M€.

Classification : Interne

Obligation subordonnée Tier 2	
Montant :	150 M€
Intérêts :	Euribor 6 mois + 405 points de base
Prix d'émission :	Au pair
Prix de remboursement :	Au pair

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, d'un montant de 25,2 M€ au 31 décembre 2025, concernent :

Provisions	2024	Dotations	Reprises	2025
Provisions pour risques :				
Contrôle fiscal CIR		24,9		24,9
Provisions pour charges :				
Engagements de retraite	,4		,0	,3
Total	***,4***			***25,2***

A l'issue du contrôle fiscal relatif au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) du GIE Abeille Assurances pour les années 2021 et 2022, un redressement de 14 M€ a été notifié.
Au 31/12/2025, une provision pour risque fiscal a été comptabilisée en impôts dans les comptes d'Abeille Assurances Holding à hauteur de 4,3 M€ représentant sa part en tant que membre du GIE Abeille Assurances.
Une provision complémentaire de 20,6 M€ a également été enregistrée en charge exceptionnelle, en tant que société mère du groupe fiscal, afin de couvrir le risque afférent aux exercices 2023 et 2024.

Avantages du personnel

1) Avantages à long terme :

Les principes applicables en la matière sont définis dans les principes, règles et méthodes comptables.

Avantages postérieurs à l'emploi (en milliers d'euros)

1) Régime à prestations définies

Les régimes post-emploi à prestations définies en vigueur au sein du groupe sont les suivants :
- du PSAD : régime de retraite surcomplémentaire envers d'anciens cadres dirigeants, fermé en 1978. Ce régime est géré par le BCAC. Le montant de la provision inscrite au bilan est de 0,4 M€.
- du régime de retraite surcomplémentaire, fermé au 1er janvier 1996, géré par Cardif. La sur-couverture résiduelle (36,8 M€) est portée par Abeille Assurances Holding, signataire du contrat avec Cardif pour l'ensemble du groupe.

Classification : Interne

En K€

Nom du régime	RPGV	PSAD	Total
Variation de la dette actuarielle			
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	**28 607**	**427**	**29 034**
- Coût des services rendus dans la période	547	-	547
- Intérêt sur la dette	741	10	751
- Cotisations employés			
- Modification du régime			
- Acquisitions/Cessions de filiales			
- Réductions de régimes			
- Cessations de régimes			
- Evénements exceptionnels			
- (Gains)/pertes actuariels	(1 458)	40	(1 418)
- Prestations	(3 154)	(75)	(3 229)
- Coût des services passés pour réduction de régime			
- Transfert des provisions de personnel			
- Autres			
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	**25 283**	**402**	**25 685**
Dont régimes entièrement non financés	-	-	-
Dont régimes financés en tout ou partie	25 283	402	25 685
Variation des actifs de couverture			
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	71 353	Néant	Néant
- Prestations versées	(2 647)		
- Rendements des actifs	2 076		
- Ecart actuariel	1 251		
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	**72 033**	Néant	Néant
Couverture financière (A-B)	**(46 750)**	**402**	**(46 348)**
- Ecarts actuariels restant à amortir (gains/pertes)	9 959	(82)	9 877
- Coût des services passés restant à amortir	-		-
- Dette initiale restant à amortir			
- Actif non comptabilisé			
Montant comptabilisé au bilan	**(36 791)**	**320**	**(36 471)**
Juste valeur des droits à remboursement			
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture			
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture			
- Précisions sur les droits à remboursement			
Charge de l'exercice			
- Coût des services rendus de la période	40	10	51
- Coût financier (effet de la désactualisation)	741	(75)	666
- Prestations			-
- Rendement attendu des actifs de régime	(2 076)		(2 076)
- Amortissement des profits ou pertes actuariels	76	23	98
- Amortissement du coût des services passés			
- Amortissement de la dette initiale non constatée			
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation			
- Plafonnements d'actifs			
- Evénements exceptionnels			
- Autres	-		-
Coût total de la période	**(1 220)**	**(42)**	**(1 262)**
Justification de la différence entre la valeur de bilan à l'ouverture et à la clôture (recommandation C			
Valeur de bilan à l'ouverture	(35 571)	361	(35 210)
Prestations			-
Transfert de personnel			
Charge de l'exercice	(1 220)	(42)	(1 262)
Valeur de bilan à la clôture	**(36 791)**	**320**	**(36 471)**
Hypothèses actuarielles :			
- Taux d'actualisation retenus régime	3,29%	2,6%	
- Taux de rendement attendus des actifs régime	3,29%		
- Table de mortalité des actifs			
- Table de mortalité des retraités	TGH-TGF 2005	TGH / TGF 05	
- Taux attendus d'augmentation de salaires			
- Taux d'évolution des coûts médicaux			
- Taux d'augmentation des rentes retenu	2,00%	1,75%	
- Age de départ en retraite	NC: 64 / C et MD: 65		
- Taux de sortie			

Théoriques

Réelles

* en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

Classification : Interne

Emprunts et dettes financières divers :

Abeille Assurances Holding a procédé le 8 décembre 2025 à la souscription d'un nouvel emprunt obligataire senior à long terme d'un montant nominal de 950 M€.

En dehors des dettes subordonnées de 210 M€ et de l'emprunt de 260 M€ et du nouvel emprunt de 950 M€ qui sont à échéance à plus de 5 ans, les dettes au 31/12/2025 sont toutes à échéance de moins d'un an.

Emprunt Obligataire souscrit le 08/12/2025	
Montant :	950 M€
Intérêts :	Taux fixe 5,8%
Montant :	950M€
Intérêts :	Taux fixe 5,8%

Classification : Interne

(en millions d'euros)

Dettes	31/12/2025	31/12/2024
Emprunt groupe AIS	210,0	210,0
Emprunt groupe ABV	140,0	140,0
Emprunt groupe AER	120,0	120,0
Intérêts courus sur emprunts et TSDI	9,6	6,1
Emprunt obligataire senior à long terme	950,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers	**1 429,6**	**476,1**
Fournisseurs, factures non parvenues	7,7	11,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**7,7**	**11,2**
Dettes sociales	0,0	0,0
Dettes fiscales	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	**0,0**	**0,0**
Comptes courants financiers (cash-pooling) :		
- G.I.E. d'Abeille Assurances	94,8	99,5
- SCI Montaigne	31,0	22,5
- SCIP	0,2	4,8
- Albéa Patrimoine	36,4	37,2
- Abeille Solutions	1,8	2,5
- SCI Anjou	14,0	13,8
- Voltaire SAS	5,2	5,6
- SCI Jeux neufs	7,9	7,0
- SAS 100 Courcelles	0,0	1,8
- Zelmis	3,7	2,0
- SCI Europe Afer	2,3	5,3
- Autres	1,9	1,9
Comptes courants d'intégration fiscale :		
- Abeille Vie	23,4	1,2
- Abeille IARD & Santé	15,1	12,1
- Abeille Epargne Retraite	0,0	5,8
- SCIP	0,1	0,5
- SAS Zelmis	0,0	1,5
- Abeille Retraite Profesionnelle	3,5	0,5
- Autres	3,3	0,0
Autres comptes courants Groupe :		
Comptes courants frais généraux	0,0	0,0
Dettes groupe et associés	**244,6**	**225,6**
Clients créditeurs divers	0,4	0,0
Autres dettes	**0,4**	**0,0**
Total général	**1 682,4**	**712,9**

Classification : Interne

Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance comptabilisés à la clôture de l'exercice.

3.4. Notes sur le compte de résultat

➢ **Ventilation du chiffre d'affaires**

(en millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits d'activités annexes (*) (**)	20,4	20,3
Chiffre d'affaires	**20,4**	**20,3**
(*) dont opérations avec des entreprises liées ou avec lien de participation	20,4	20,3

➢ **Ventilation du résultat d'exploitation**

(en millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits d'exploitation (**)	20,4	20,3
Reprises sur provisions	0,0	0,1
Produits d'exploitation (A)	**20,5**	**20,4**
Autres achats et charges externes :		
- Loyer et charges (a)	20,5	20,4
- Facturation du G.I.E. d'Abeille Assurances	13,4	12,5
- Honoraires des Commissaires aux Comptes	0,5	0,6
- Quote-part de frais de groupe	19,2	18,2
- Autres achats et charges externes	10,9	18,5
Impôts et taxes	0,0	0,0
Charges de personnel	(1,1)	(1,4)
Dont Charges sociales :		
- Régime de retraite sur-complémentaire RPGV	(1,2)	(1,5)
- Autres charges sociales	0,1	0,1
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,1	-
Autres charges	0,1	0,1
Charges d'exploitation (B)	**63,5**	**68,9**
Résultat d'exploitation (A + B)	**(43,0)**	**(48,6)**

(**) Concerne la sous-location (produits) du siège social du Groupe Abeille Assurances situé à Bois-Colombes

Classification : Interne

➢ **Ventilation du résultat financier**

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des participations	153,9	126,1
Intérêts reçus sur TSDI	19,3	23,1
Intérêts sur TSR	11,9	11,9
Produits nets sur cessions obligations	1,2	5,8
Autres produits financiers	4,4	5,2
Produits financiers	**190,7**	**172,1**
Intérêts versés sur TSDI	107,5	122,7
Charges nettes sur cession VMP		
Dotations provisions sur VMP	0,1	0,0
Autres charges financières	7,9	15,0
Charges financières	**115,5**	**137,7**
Résultat financier	**75,2**	**34,4**

➢ **Impôt sur les bénéfices – intégration fiscale**

Le groupe Abeille Assurances Holding a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1er janvier 1988. Abeille Assurances Holding en qualité de société tête de groupe, est redevable d'un impôt de 16,3M€ au titre de l'exercice 2025 ; elle a reçu pour 36,3 M€ correspondant à la charge d'impôt des sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale.
Par ailleurs, la liquidation d'impôt sur les sociétés en 2025 au titre de l'exercice 2024 a généré un produit d'impôt de 0,2 M€.
Et dans le cadre d'un règlement d'ensemble avec l'administration fiscale pour Abeille Vie, la charge définitive d'IS supplémentaire de 2021 est passée de 9,4 M€ à 1,6 M€ soit un impact net de 7,8 M€ qui s'est traduit par une charge supplémentaire dans l'intégration fiscale.
Compte tenu des éléments précités, le profit net d'intégration fiscale de l'exercice s'établit à 12,4 M€.

Enfin, Abeille Assurances Holding a constitué suite au contrôle fiscal relatif au CIR du GIE Abeille Assurances une provision pour charge d'IS correspondant à sa part en tant que membre, pour les exercices 2021 et 2022, pour un montant de 4,3 M€.

3.5. Résultat courant – Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)		Exercice 2025	Exercice 2024
Résultat courant (*)	Brut	31,7	(13,6)
	Impôt	8,1	29,1
	Net	**39,8**	**15,5**
Résultat exceptionnel	Brut	(20,6)	0,0
	Impôt	0,0	0,0
	Net	**-20,6**	**0,0**
Résultat total	Brut	11,1	(13,6)
	Impôt	8,1	29,1
	Net	**19,2**	**15,5**

(*) Y compris participation des salariés

Le résultat exceptionnel correspond à une provision pour risque constituée en tant que société mère du groupe fiscal afin de couvrir le risque afférent aux exercice 2023 et 2024 concernant le contrôle sur le CIR.

Classification : Interne

3.6. Autres informations

➢ Informations en matière de rémunérations

Les jetons de présence versés au titre de l'exercice 2025 aux membres du conseil d'administration s'élèvent à 80 200€.

➢ Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions de l'art R 123-198-9° du Code de commerce, cette information n'est pas fournie dans la présente annexe, mais dans celle des comptes d'AEMA groupe.

➢ Engagements hors-bilan

Les écarts actuariels restant à amortir sur les engagements de retraite sont inscrits en engagements hors bilan pour un montant de 10 M€, figurant intégralement à l'actif. (Cf : § 3.4 concernant les avantages postérieurs à l'emploi).

La société s'est engagée à verser 500 K€ par an soit un total de 1,5 M€ entre 2026 et 2028 à la Fondation Abeille Assurances.

➢ Effectifs

La société n'a employé aucun salarié sur l'exercice.

➢ Consolidation

Aéma Groupe, détenant la majorité des droits de vote et des droits financiers de la société, établit des comptes consolidés. Ceux-ci intègrent globalement les comptes d'Abeille Assurances Holding.

3.7. Evènements post-clôture

Aucun évènement post-clôture.

Classification : Interne

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en euros

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			en %						
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
1) Filiales (50 % au moins)									
Abeille Vie (*) 70 avenue de l'Europe 92270 Bois Colombes	1 205 529 000	694 244 000	100,00%	2 156 333 773			3 984 127 692	134 768 000	106 705 000
Abeille IARD & Santé 13 rue du Moulin Bailly 92270 Bois Colombes	344 822 000	-57 562 000	100,00%	1 061 658 322			2 208 745 782	-29 139 000	
Locamat 80 avenue de l'Europe 92270 Bois Colombes	4 117 500	374 379	100,00%	4 207 575			8 695 509	216 882	307 800
Abeille solution 80 avenue de l'Europe 92270 Bois Colombes	150 000	209 000	100,00%	220 000			604 000	72 000	304 425
NEWCO 80 avenue de l'Europe 92270 Bois Colombes	116 100	-4 296	99,91%	0			-	-4 203	-
Union Financière de France 70 avenue de l'Europe 92270 Bois Colombes	15 467 031	196 223 000	100,00%	335 231 880			8 955 020	12 161 000	
Albéa patrimoine 70 avenue de l'Europe 92270 Bois Colombes	43 098 000	86 562 000	100,00%	229 651 380			55 630 686	14 158 000	18 532 000
VIP Conseils 3 rue Kepler 75116 Paris	238 000	13 762 000	99,99%	38 281 059	-	-	17 418 159	4 799 000	2 430 000
2) Filiales (moins de 50 %)									
OFI Holding 20 rue Vernier 75017 PARIS	920 963	282 736 000	43,00%	40 781 570	-	-	544 460 314	78 999 246	59 556 000
B - Renseignements concernant les autres filiales et participations									
Participations françaises				63					4
Participations étrangères				-					-
Total			(*)	**3 846 365 623**					**107 835 219**

(*) y compris mali technique

Classification : Interne